

2 | CULTURE DE CRISE ET CRISE DE LA CULTURE. INÉGALITÉS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX EN RÉGION WALLONNE

FABIO RECCHIA - Chercheur en philosophie politique (ULiège) et collaborateur scientifique du congrès «Résilience» (SPW).

Introduction : une remise en question de la culture de crise

Tout comme le phénomène de la surmortalité pendant la crise de la COVID-19, les inondations de l'été 2021 ont mis en relief le fait que les publics en situation de précarité sont ceux qui sont les plus exposés aux « risques environnementaux », mais également ceux qui sont les moins inclus dans la gestion de ces « crises écologiques »¹ ; si bien que, chez ces personnes, l'occurrence d'un aléa naturel coïncide avec l'aggravation d'une détresse socioéconomique préexistante ; aggravation qui est bien souvent doublée d'un désintérêt croissant pour les politiques publiques environnementales dont l'inefficacité, réelle ou supposée, renvoie une impression de désorganisation sociale.

¹ On appelle généralement risque environnemental «le produit d'un "aléa" [naturel] par la valeur des "éléments à risque" tel que la population, les bâtiments, les activités économiques, les ouvrages de génie civil, les infrastructures, etc., et par leur degré de "vulnérabilité"» (P. Ozer, 2019, p. 102). Par extension, une crise écologique désigne une catastrophe produite par l'apparition d'un risque de type naturel. Mais ces différentes notions sont teintées d'une forte polysémie. On parle de risques climatiques, d'aléas naturels, de vulnérabilité. Sur ce point, on pourra consulter : S. Brunet et N. Schiffino, 2019, p. 297-310.

Ce constat n'a pas laissé indifférent le monde politique wallon. Confrontés à la perspective d'aléas naturels systémiques, de nombreux décideurs ont en effet remis en question la compétence des pouvoirs publics en matière de gestion de crises écologiques et d'inégalités environnementales. Cette interrogation a pris tournure avec la création d'expertises indépendantes, de commissions d'enquête, de groupes de travail, dont la mission était de procéder à une évaluation générale des pratiques qui sont actuellement mobilisées en Belgique pour prendre en charge les situations de détresse liées aux risques environnementaux.

L'auteur de cette contribution a eu l'occasion de participer à ce travail d'analyse critique. Durant le second semestre de l'année 2021, il était chargé d'assurer la coordination d'un groupe d'experts recrutés par le Service Public de Wallonie, en vue de mener une réflexion de fond sur la problématique de la décision politique en contexte d'incertitude et de crise.

Ces travaux ont débouché sur deux résultats que cet article voudrait présenter et discuter. D'une part, cette recherche collective a mis en évidence le fait que la culture de crise wallonne est actuellement peu inclusive ; car, pour l'heure, les savoirs de cette matière sont détenus par des acteurs spécialisés au lieu d'être mis à la disposition de larges franges de la société civile. D'autre part, ce travail d'analyse critique a permis d'identifier quelques mesures dont l'opérationnalisation pourrait contribuer à résoudre ce déficit d'inclusion. On peut surtout en relever deux. D'un côté, la création de lieux d'échanges où des citoyens, des gestionnaires et des chercheurs pourraient se transmettre mutuellement leurs pratiques et leurs savoirs autour du thème des crises écologiques. D'un autre côté, la mise en place d'une enquête ethnographique sur la « culture de la vulnérabilité » qui s'est développée en Wallonie pendant la pandémie de la COVID-19 et après les inondations de juillet 2021.

Méthodologie du congrès « Résilience »

Avant de présenter ces différents résultats, nous voudrions d’abord décrire un peu plus précisément le protocole des travaux qui ont permis leur formulation. Revenons, à cette fin, sur « l’état d’esprit » qui a présidé à la mise en place du groupe de travail que nous avons eu la responsabilité de coordonner.

Confrontés à la perspective de crises écologiques systématiques (problématiques sanitaires, catastrophes écologiques, crises énergétiques, *etc.*), les pouvoirs publics wallons ont ressenti la nécessité de se réinventer, afin de faire émerger de nouveaux scénarios de gestion du bien commun. Concrétisée sous la forme de différentes initiatives dont le fil conducteur était souvent assuré par le thème de la « résilience »², cette volonté de changement a guidé les projets du ministère wallon de l’Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. En étroite collaboration avec la « Direction du Développement durable »³, la ministre Céline Tellier et ses équipes ont en effet organisé un congrès qui avait pour titre : « Résilience. Anticiper et s’adapter pour notre futur ».

Mené entre le 23 septembre et le 2 décembre, c’est-à-dire durant le trimestre qui a suivi les inondations de l’été 2021, ce projet de recherches-actions poursuivait trois objectifs. D’une part, établir un diagnostic aussi

précis que possible des vulnérabilités rencontrées par la Région wallonne face aux risques environnementaux (présents et futurs). D’autre part, construire l’idéal social d’une Wallonie résiliente. Enfin, aboutir à une série de recommandations stratégiques en matière d’anticipation des aléas climatiques. Compte tenu de la complexité du sujet discuté, cinq groupes de travail ont été organisés. Chacun de ces « modules » – dont les intitulés

2 Deux documents stratégiques ont bien illustré cette tendance des politiques publiques. D’une part, le plan de relance européen (NextGeneration EU) qui aborde centralement la « facilité pour la reprise et la résilience » ; d’autre part, le plan de relance de la Wallonie, dont le sixième axe est intitulé « Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés ».

3 Créée en 2012, cette branche du Service Public de Wallonie a pour mission d’accélérer les transitions vers un développement durable en Région wallonne. Active dans les domaines de l’alimentation, de la construction, ou de la mobilité, cette administration mène donc des travaux stratégiques avec des acteurs publics ou privés désireux d’implémenter la transition écologique dans leurs pratiques institutionnelles.

PARTIE 3 | QUE PEUVENT FAIRE LES POUVOIRS PUBLICS ?

sont listés ci-dessous – a eu la responsabilité de focaliser leur attention sur un aspect précis de la gestion publique des risques environnementaux :

- Module 1. Anticiper les risques : le rôle de la prospective.
- Module 2. Observer les impacts : le rôle des observatoires.
- Module 3. Gérer et s'adapter aux risques : mettre en place des stratégies d'adaptation.
- Module 4. Décider en temps d'incertitude et de crise⁴.
- Module 5. Réparer les dommages.

D'un point de vue méthodologique, ces réunions de travail ont été le laboratoire d'un dispositif d'animation dont l'originalité mérite d'être mise en relief. Ces rencontres étaient présidées par une attachée de la Direction du Développement durable du Service Public de Wallonie, d'une part, mais aussi, d'autre part, de manière un peu inhabituelle, par un ou une doctorante sélectionnée au moyen d'un appel à projets publié dans les différentes universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est donc dans le cadre de ce dispositif expérimental que nous avons été amené à assurer la coordination scientifique d'un collège d'experts réunis autour de la problématique de la décision politique en temps d'incertitude et de crise (module 4).

De manière plus précise, la mission de cette équipe consistait à construire une attention critique vis-à-vis des paradigmes et des procédures qui définissent la « culture de crise » actuellement mobilisée par la Région wallonne. En d'autres termes, il s'agissait de dresser un bilan sur l'ensemble des démarches intellectuelles et pratiques qui prescrivent aux institutions publiques et aux acteurs de la société civile la façon dont il faut penser et agir dans le contexte des crises provoquées par les risques environnementaux. Compte tenu de la transversalité

⁴ Pour une présentation du congrès « Résilience » et des notes de synthèse qui ont été produites à l'issue de cette activité : <https://developpementdurable.wallonie.be/congres-resilience>. Nous nous permettons également de renvoyer le lecteur au rapport d'expertise que nous avons rédigé et dont le propos de cet article est inspiré : F. Recchia et C. Basile, 2021.

du problème, son analyse a été placée sous le signe d'une réflexion intersectorielle où furent engagés différents partenaires :

Institutions engagées dans la réflexion du module 4	Secteur
Cabinet d'avocat impliqué dans « l'Affaire Climat »	Civile
Collectif citoyen « Citizens CAN »	Civile
Centre régional de crise (SPW)	Public
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE)	Public
Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA)	Public
Fédération des services sociaux (FdSS)	Public
Gouverneur de la province du Brabant wallon	Public
Institut scientifique de service public (ISSeP)	Public
Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)	Public
Joint Research Center – Foresight (EU-JRC)	Public
Solvay	Privé
Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)	Public
Université Catholique de Louvain (UCL)	Académique
Université de Liège (ULiège)	Académique
Université de Mons (UMons)	Académique
Université Saint-Louis – Bruxelles (USLB)	Académique

Une crise dans la culture de crise

Mu par une dynamique de recherche pluridisciplinaire, ce groupe de travail a débouché sur un constat dont la composition du tableau ci-dessus donne une assez bonne illustration. On peut résumer ce résultat de la manière suivante : même si, en Région wallonne, la « culture de crise » est diffusée au travers de nombreuses institutions qui veillent à la sécurité du bien commun, au sein de ces différents espaces, ce savoir reste malgré tout détenu par la même catégorie d'acteurs sociaux. Le plus souvent, il est l'apanage d'administrateurs publics et de chercheurs issus du monde universitaire, dans le champ de l'ingénierie ou de la politologie. Cet état de choses trouve son explication dans le fait que le métier de gestionnaire de crise admet pour prérequis la maîtrise de compétences professionnelles hautement techniques.

Cependant, cette « exclusivité » sociologique de la culture de crise peut rejaillir au sein de cette culture sous la forme d'une crise épistémologique et politique. À force de circuler dans un espace disciplinaire marqué par son manque de diversité, ce savoir peut déboucher sur une prise de décision peu efficiente ; car elle tient insuffisamment compte de la logique et des conditions d'existence de ceux qui sont concernés par les mesures d'urgence. Heureusement, ce genre de défaillance reste somme toute assez rare. En règle générale, les processus de gestion de crise sont déterminés par une approche pragmatique, scientifique, démocratique, en phase avec le terrain, où l'administration du bien commun trouve une grande puissance opératoire⁵. Néanmoins, dans d'autres cas, moins fréquents, mais suffisamment graves pour qu'ils retiennent toute l'attention de l'opinion publique et des chercheurs, la combinaison de modèles quantitatifs et de débats d'experts peut dégénérer en pratiques bureaucratiques, essentiellement discursives, et donc, dépourvues d'efficacité sur le terrain. Dans ce genre de situations, dont les inondations du mois de juillet ont parfois offert une illustration, une alerte est donnée à la suite d'une valeur numérique anormale ; des messages sont envoyés dans des boîtes mail, ou sur des téléphones portables ; mais beaucoup de citoyens n'évaluent pas correctement le danger de la circonstance ; car, au contraire des

⁵ Pour une présentation générale et une analyse critique de l'approche méthodologique qui est habituellement employée par les décideurs publics européens : P.O. Waeber *et al.*, 2021 ; S. Jacob et N. Schiffino, 2007.

gestionnaires de crise, ils ne possèdent pas les codes culturels nécessaires pour décoder la signification d'une alerte. Ainsi, tout le processus de gestion de crise se grippe dans une série de décisions qui accusent un déficit d'intégration dont l'apparition pénalise, en bout de chaîne, les personnes en situation de précarité.

Sur la base des remarques qui précèdent, on peut donc tirer un diagnostic interpellant. Actuellement, la culture de crise wallonne connaît une crise de la culture qui a une origine sociologique et dont des inégalités sociales sont l'expression. Détenu par des acteurs spécialisés, ce savoir est en effet marqué par une exclusivité qui a été longtemps une règle coutumière, mais qui soulève désormais des difficultés sur le plan de la décision politique. Car, lorsque cette institution de la culture est appliquée sur des problèmes d'écologie, elle peut générer des modèles de gestion insuffisamment adaptés à une prise en charge opérationnelle des risques environnementaux. Par un fonctionnement en vase clos, elle contribue à la mise en place de mesures en décrochage avec les réalités géographiques et anthropologiques d'un territoire – en particulier avec les habitats situés à l'écart d'un centre de commandes, en raison d'un éloignement physique ou d'une précarité économique.

Dès lors, toute la question est de savoir comment diffuser massivement une culture qui est pour l'instant marquée par son exclusivité alors qu'elle devrait constituer l'objet d'un travail d'éducation permanente de longue haleine. À ce problème, qui n'admet encore que des réponses partielles, deux pistes de solutions ont été proposées par le collège d'experts que nous avons eu l'occasion de coordonner.

La première d'entre elles est d'ordre institutionnel. Puisque la difficulté actuellement éprouvée par les pouvoirs publics tient à un manque d'intégration entre différents acteurs, alors il convient que ceux-ci puissent se rencontrer au sein d'un même espace où ils pourront communiquer et travailler de concert. En pratique, il faudrait mettre sur pied un organe d'échanges où les gestionnaires pourraient interagir avec d'autres types d'agents sociaux – notamment avec les personnes sinistrées, qui ont acquis une culture de crise ; car elles ont dû faire preuve de débrouillardise devant un évènement ressenti sur le mode de l'imprévisibilité.

La deuxième solution proposée relève de la recherche-action dans le domaine des sciences humaines et sociales. Afin d'élargir et de diffuser les paradigmes de gestion des risques actuellement mobilisés en Région wallonne, il pourrait être en effet utile de prêter attention aux systèmes d'entraide et de solidarité qui se sont spontanément développés à la suite des inondations et des crises écologiques récentes.

Présentons séparément ces deux pistes qui s'inscrivent dans le même horizon : un politique publique environnementale qui met l'accent sur l'importance de la cohésion sociale dans les décisions stratégiques en matière de problématiques écologiques.

L'organisation de forums hybrides

Dans le champ de recherches des *Sciences and Technology Studies*, un concept permet de caractériser un peu plus précisément le projet d'un organe où se rencontreraient différents protagonistes afin d'échanger autour de la thématique générale des « crises ». Il s'agit de la notion de « forum hybride », développée par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, dans leur ouvrage *Agir dans un monde incertain* (2001). Avec ce concept, dont l'invention remonte au début des années 2000, ces auteurs tentent de nommer un fait social qui est apparu en même temps que les démocraties « techniques », où l'intervention du pouvoir politique est solidement épaulée par le dispositif de l'expertise scientifique. En somme, cette catégorie permet de désigner « l'organisation d'espaces publics ouverts, où des groupes, des experts et de simples profanes peuvent débattre de choix techniques collectifs et ceci par le jeu des controverses et des confrontations normatives et d'intérêts » (Callon et Barthe, 2005, p. 155). « Ce qui importe dans les forums hybrides », explique Jean-Paul Gaudillière, directeur de recherche à l'INSERM, « c'est donc qu'ils offrent un terrain pour repolitiser les questions de science et de technique ; un terrain permettant aux gens ordinaires, aux non-professionnels de venir troubler la mécanique classique de l'expertise » (Gaudillière, 2002, p. 191). Car si ces arènes peuvent être qualifiées d'hybrides, c'est « parce qu'elles rassemblent des acteurs que l'on a peu l'habitude de voir dialoguer : des ingénieurs, des représentants d'association, des fonctionnaires, des chercheurs et des

industriels ; autrement dit toute une palette de groupes intéressés à tel ou tel objet technique» (*Ibidem*).

En recommandant la création d'une plateforme d'échanges, les experts du congrès « Résilience » ont donc invité les pouvoirs publics wallons à favoriser (financièrement, légalement, matériellement, *etc.*) la mise sur pied d'un forum hybride où différentes catégories d'acteurs sociaux pourraient se rencontrer de manière routinière et remplir trois fonctions. D'une part, croiser leurs savoirs respectifs sur le thème de la crise – le concept étant entendu ici au sens le plus extensif du terme. D'autre part, exercer des tâches de veille et débat sur les pratiques de gestion employées pour faire face aux catastrophes écologiques. Enfin, émettre des propositions de recherches ou d'actions visant à améliorer l'administration du bien public sur des matières environnementales.

Pour mener à bien ces différentes entreprises, il faudrait organiser une communauté aussi « cosmopolitique » que possible. Ce panel pourrait être par exemple formé d'administrateurs publics, de chercheurs, mais également, de mandataires politiques (fédéraux, régionaux, communaux), de membres d'associations, d'experts d'usage, de citoyens de la société civile, issus de toutes les classes, y compris les plus précarisées. Car ces populations sont bien souvent les plus exposées aux risques ; en conséquence de quoi, elles détiennent sur la problématique un savoir situé qui recèle un fort potentiel d'opérationnalisation. Plus généralement, ces commissions pourraient accueillir des représentants d'acteurs « non humains » qui participent à la gestion des crises environnementales. On pense par exemple aux technologies, aux espèces animales, ou encore, selon des modalités qui restent à préciser, à la « nature » comme entité végétale ou juridique (voir : Charbonnier, Latour & Morizot, 2017).

Du reste, on pourrait confier trois missions à ces forums hybrides. 1° Ces groupes de travail pourraient être d'abord chargés de mettre au point un outil de gestion de crise. Dans le prolongement d'institutions sociales déjà actives – on pense par exemple à l'organisme « Bruxelles Prévention et Sécurité » –, ils auraient la responsabilité de concevoir une cartographie exhaustive des secteurs, des territoires et des populations qui sont les plus exposés aux risques environnementaux. 2° Avec les pouvoirs publics ou des agences indépendantes, ces assemblées pourraient ensuite structurer

des campagnes de sensibilisation à propos de la problématique des crises écologiques. Sur un mode semblable aux annonces sur les gestes barrières faites pendant la crise sanitaire de la COVID-19, il s'agirait de réaliser une œuvre d'éducation permanente expliquant à chacun en quoi consiste un risque environnemental, et surtout, quels sont les comportements à adopter en situation d'urgence. 3° Enfin, conformément à la dynamique d'interaction qui caractérise les démocraties techniques, ces forums hybrides pourraient assumer des tâches de consultance. Ils mèneraient à bien des travaux de recherche visant à conseiller les décideurs politiques sur leurs choix scientifiques, technologiques et culturels en matière de problématiques environnementales.

Une étude anthropologique de la « culture de vulnérabilité » wallonne

Pour traiter la crise qui affecte actuellement la culture wallonne en matière de gestion des risques environnementaux, les experts du congrès « Résilience » ont également suggéré qu'il pourrait être utile de réaliser un travail de documentation sur les comportements de solidarité et d'entraide dont la Belgique a été le théâtre pendant la pandémie et les inondations. D'après eux, les pouvoirs publics devraient financer une enquête de terrain sur la « culture de la vulnérabilité » qui a été développée (souvent spontanément) par différents citoyens afin de faire face à un aléa climatique. Cette recherche qualitative aurait pour mission de collecter un ensemble de témoignages sur « l'art de vivre » par temps de catastrophe qui est apparu au sein de la société civile, surtout chez les personnes en situation de précarité socioéconomique.

Pour ce faire, les pouvoirs publics devraient se doter de moyens permettant d'étudier avec attention les modes d'existence qui sont apparus au sein d'environnements fragilisés après une catastrophe imprévue. Parmi les différents protocoles qui pourraient être employés afin d'analyser cet objet de recherches, on relèvera surtout deux dispositifs.

D'une part, la problématique pourrait être abordée au moyen d'un

dispositif généraliste : la récolte de témoignages sur le principe du porte-à-porte dans les territoires impactés à la suite d'un aléa environnemental. Suivant cette intention, il s'agirait d'interroger un ensemble de personnes sur leurs conditions de vie dans les mois qui ont succédé la déclaration d'un sinistre. Cette enquête devrait être toutefois encadrée par une série de mesures préparatoires qui viseraient à inscrire ce travail d'information dans un réseau d'organismes – on pense par exemple aux CPAS, aux relais sociaux, ou aux administrations communales. En effet, la réussite d'une recherche par témoignage suppose une bonne connaissance de l'habitat et un rapport de confiance avec les publics concernés par une situation de vulnérabilité. Or ces connaissances ne se décrètent pas. Elles doivent faire l'objet d'un apprentissage sur le terrain, en immersion avec des équipes d'intervention sociale.

Pour brosser un portrait général de la « culture de la vulnérabilité wallonne », on pourrait d'autre part prêter attention aux évolutions d'une pratique qui est déjà d'usage dans le milieu de la sécurité civile : il s'agit des « retours d'expérience » (REX) (Wybo, 2009) auxquels se livrent régulièrement des professionnels du risque, comme les pompiers, les policiers ou les fonctionnaires communaux chargés de la planification d'urgence. Inscrite dans une démarche d'analyse et de prévention, cette technique de discussion et d'introspection consiste en effet à travailler sur les faiblesses d'une organisation sociale afin d'accroître sa résilience à l'issue d'une situation de crise. Partant d'entretiens individuels ou collectifs, une recherche anthropologique pourrait donc fixer son regard sur ces moments de débriefing intersectoriels où il y va d'une réflexion concrète sur les rapports entre la cohésion sociale et les politiques environnementales.

Conclusion : enjeux et inconnues d'un renouveau de la culture de crise

D'un point de vue théorique, les pistes d'actions et de recherches décrites plus haut pourraient être à la source d'un renouvellement significatif des politiques et des paradigmes de gestion actuellement employés pour gérer la problématique du réchauffement climatique. En effet, actuellement, ces modèles de gouvernance se caractérisent par une logique qui est bien souvent court-termiste et individualiste (c'est-à-dire centrée sur des acteurs, ou des organes fonctionnant en silos). Or, la mise en place d'enquêtes sur la vulnérabilité et la création de forums hybrides permettraient d'élargir la focale de ces dispositifs à d'autres stratégies qui seraient non seulement inscrites dans une perspective de long terme, mais aussi organisées selon un fonctionnement polycentrique (c'est-à-dire en réseau avec différents publics de tous les milieux). Plus généralement, les pistes que nous avons présentées inviteraient à resserrer les liens entre les problématiques de la cohésion sociale et de la transition écologique. Car, au lieu d'être appréhendées dans le sillage d'une « culture de crise » ancrée sur la thématique sécuritaire des « risques », les catastrophes climatiques présentes et à venir seraient discutées sur la base d'autres valeurs (l'égalité des chances, la solidarité collective, le bien-être du citoyen, *etc.*) exigeant une connaissance précise des inégalités produites par l'exclusivité de certains fonctionnements institutionnels. Deux effets concrets résulteraient, à notre avis, de ce déplacement. D'une part, l'évaluation des situations de crises écologiques serait construite sur des critères qui ne seraient plus seulement des indicateurs macro-économiques quantifiables. D'autre part, la gestion des aléas naturels pourrait être envisagée dans le cadre de scénarios politiques qui seraient beaucoup plus inclusifs.

Naturellement, les propositions présentées dans cet article ne vont pas sans soulever une série d'inconnues. Sans chercher à résoudre ces différents problèmes, essayons seulement d'en épinglez quelques-uns qui pourraient faire l'objet de discussions plus approfondies dans le cadre d'une œuvre d'éducation permanente. Plus haut, il a été question de créer un forum hybride. Mais qui doit être responsable de la coordination de cet organe social ? Quelle institution pourrait l'abriter ? Où trouver les fonds pour mettre en place ce projet ? Ses participants seront-ils rémunérés ? Faudra-

t-il permettre à ces acteurs d'aménager leur temps de travail, afin de leur donner les moyens matériels de prendre part à cette activité citoyenne? Incombera-t-il aussi aux décideurs de salarier ces prestations? Enfin, quelle méthodologie faudrait-il employer pour permettre à différents publics d'échanger sur un même pied d'égalité? En effet, les rapports de force et les privilèges ne disparaissent pas sous le prétexte qu'une concorde est formée. Pour atteindre cet état d'équité réelle, il faut encore dépasser les clivages et croiser les savoirs dans une approche transversale. Tout ce qu'on espère, c'est avoir fourni quelques indications en mesure de pourvoir à cet objectif où il y va d'un ressourcement de la culture de crise wallonne en matière de gestion des risques environnementaux.

Bibliographie

Monographies

Brunet, S., Fallon, C., Ozer, P., Schiffino, N., et Thiry, A. (dir.), (2019). *Risques, planification d'urgence et gestion de crise*, Bruxelles : La charte.

Callon, M., Lascoumes, P. et Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain*, Paris : Seuil, Coll. « La couleur des idées ».

Specht, M. et Planchette, G. (dir.), (2009). *Gestion de crise : le maillon humain au sein de l'organisation*, Paris : Economica.

Articles scientifiques

Brunet, S. et Schiffino, N. (2019). « La diversité des notions de risque », dans *Risques, planification d'urgence et gestion de crise*, *op. cit.*, p. 297-310.

Callon, M. et Barthe, Y. (2005). « Décider sans trancher. Négociations et délibérations à l'heure de la démocratie dialogique », *Négociations*, 4, p. 115.

Charbonnier, P., Latour, B., Morizot, B. (2017). « Redécouvrir la terre », *Tracé*, 33, p. 227-252.

Gaudillière, J.-P., (2002). « À propos de "démocratie technique" », *Mouvements*, 21-22, p. 191.

Jacob, S. et Schiffino, N. (2007). « Docteur Folamour apprivoisé ? Les politiques publiques du risque », *Politique et Société*, 26, p. 45-72.

Ozer, P. (2019). « Les risques naturels », dans Brunet S. *et al.* (dir.), *Risques, planification d'urgence et gestion de crise*, *op. cit.*, p. 96-117.

Waeber, P.O., Stoudmann N., Langston J.D., Ghazoul J., Wilmé L., Sloman S.A., Sayer J., Nobre C., Garcia C.A., Innes J.L., Fernbach P. (2021). « Choices We Make In Times Of Crisis », *Sustainability*, 13, p. 1-18.

Wybo, J.-L. (2009). « Le retour d'expérience : un processus d'acquisition de connaissances et d'apprentissage », dans Specht, M. et Planchette, G. (dir.). *Gestion de crise : le maillon humain au sein de l'organisation*, op. cit., p. 1-20.

Plans stratégiques et rapports d'expertise

Basile, C., Pierard, A., Van Gemeren, A., Hallin, M., Joisten, C., Poupaud, M., Recchia, F., et Thibaut, K. (2021). « Résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux : Note transversale de synthèse et de recommandations », SPW – Direction du développement durable.

Commission européenne, (2020). « Plan de relance européen de 2020 (*NextGeneration EU*) ».

Gouvernement de Wallonie, (2021). « Plan de relance de la Wallonie ».

Recchia, F. et Basile, C. (2021). « Décider en temps d'incertitude et de crise. Note de synthèse et de recommandations », SPW – Direction du développement durable, <https://orbi.uliege.be/handle/2268/266847> .